

Qui est l'A.R.C. Provence-Languedoc

Créée fin décembre 1999, l'**ARC PROVENCE-LANGUEDOC** est une association à but non lucratif, implantée dans les copropriétés du Sud de la France, particulièrement en PROVENCE et en LANGUEDOC.

L'ARC PROVENCE-LANGUEDOC est liée à l'**ARC PARIS**, créée en 1987, et membre de l'**Union Nationale des Associations de Responsables de Copropriété (UNARC)**.

Le nombre d'adhérents est d'environ **500** à ce jour, principalement des copropriétés représentant plus de **30.000 lots**.

Le secteur 34-30 représente **170** adhérents pour environ **8500 lots**. Parmi eux, 93 conseils syndicaux représentant 7500 lots et 40 syndic « bénévoles » (450 lots).

L'ARC est une association reconnue au plan National par le Ministère du Logement, le Ministère de l'Economie et des Finances, le Ministère de la Justice. **Elle siège de façon permanente à la Commission Nationale de la Copropriété** (arrêté ministériel du 18 avril 2002)...

Les adhérents de l'ARC sont principalement des Conseils Syndicaux de Copropriété, des Syndics non professionnels et des responsables d'A.S.L. souhaitant agir dans leur copropriété et/ou lotissement.

Nos Objectifs :

Aider les Copropriétaires et propriétaires à mieux gérer leur patrimoine, à résoudre des problèmes pratiques, juridiques de leur Copropriété et/ou ASL... à contrôler les professionnels (syndics, entreprises...), et à se former sur tous les questions touchant à la copropriété et/ou ASL.

Mise à disposition :

- d'informations dans tous les domaines : juridique, comptable, technique, ...
- d'une bibliothèque de guides spécifiques ARC (payants), véritables outils de formation
 - de tous **types de contrats** = syndic, ascenseurs, chauffage, ...
 - de supports pour **contrôler la gestion du syndic et négocier** le meilleur rapport qualité / prix des produits et services.

L'A.R.C. peut assister ses Adhérents dans des démarches diverses, notamment **auprès des Syndics professionnels, aux Assemblées Générales** et autres réunions de Conseils Syndicaux.

L'A.R.C. peut procéder à des **études juridiques particulières** ; mettre en conformité des Règlements de copropriété (article 49 de la loi du 10 juillet 1965) et/ou des statuts d'A.S.L., ainsi qu'à des AUDITS FINANCIERS & COMPTABLES.

L'adhésion collective permet d'accéder aux services suivants :

- abonnement au **bulletin trimestriel de l'ARC**
- **consultations sur rendez-vous**
- **assistance permanente** : téléphonique, Internet, courrier,
- aide à **l'analyse des charges et étude des contrats**,
- bénéfice d'une **assurance de responsabilité civile** pour les conseillers syndicaux, et R.C.P. « professionnelle » pour les Syndics bénévoles et Président / Directeur d'ASL,
- bénéfice de **journées formations** de l'ARC,
- accès à la **liste d'experts et d'entreprises** et prochainement à un groupement d'achats

Permanences:

Montpellier, Lunel, Sète, le Grau du Roi, la Grande Motte, Palavas, bientôt Nîmes

« Une Association de Copropriétaires au service des Copropriétaires »

www.unarc.asso.fr & www.arcprovence.fr

Antenne départements 34-30 : BP 65 – Place du Théâtre 34340

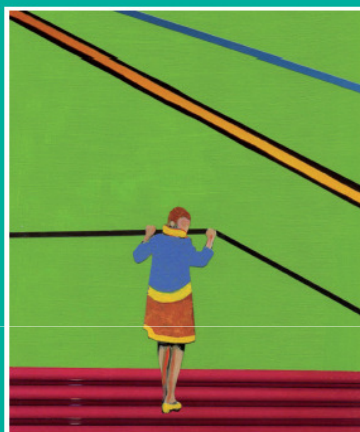
MARSEILLAN

Port. 06 11 61 09 77 / Tel. 04 67 77 54 35 (M. Bonnette) – Fax. 09 72 15 18 94

arc.languedoc@yahoo.fr

Copropriété

À l'usage des conseillers syndicaux et des syndics



LE BILAN ÉNERGÉTIQUE SIMPLIFIÉ

Sommaire du BES :



Introduction : Pourquoi connaître les consommations énergétiques de son immeuble ?

Partie 1 : Comment connaître les consommations d'énergie pour le chauffage et l'eau chaude : les grands principes

- 1 • Le problème du comptage. Aperçu des différentes situations possibles
- 2 • Connaître les consommations globales énergétiques de l'immeuble
- 3 • Connaître précisément les consommations d'eau chaude dans un immeuble
- 4 • Connaître la part affectée au chauffage en retirant la part de l'eau chaude
- 5 • Calculer les consommations par DJU ou le « coefficient Z »
- 6 • Ramener la consommation pour le chauffage à la consommation annuelle moyenne par mètre carré chauffé
- 7 • Comment vous situez-vous dans l'échelle des consommations ?

Partie 2 : A vous, maintenant, de compter

- 1 • Calculez vos consommations sur une année
- 2 • Les difficultés éventuelles à recueillir les données de base
- 3 • Calculez vos consommations sur plusieurs années et établissez un tableau de suivi et des graphiques
- 4 • Ce que vont révéler les tableaux et graphiques de suivi : quatre exemples d'analyse de tableaux de suivi des consommations
- 5 • Les situations types que l'on peut relever en étudiant les tableaux et les graphiques

Questionnaire à remplir pour établir un bilan correct

Partie 3 : Pourquoi surconsomme-t-on dans une copropriété et que faire ?

Exemple de repérages de dysfonctionnements :

Dérive continue à la hausse

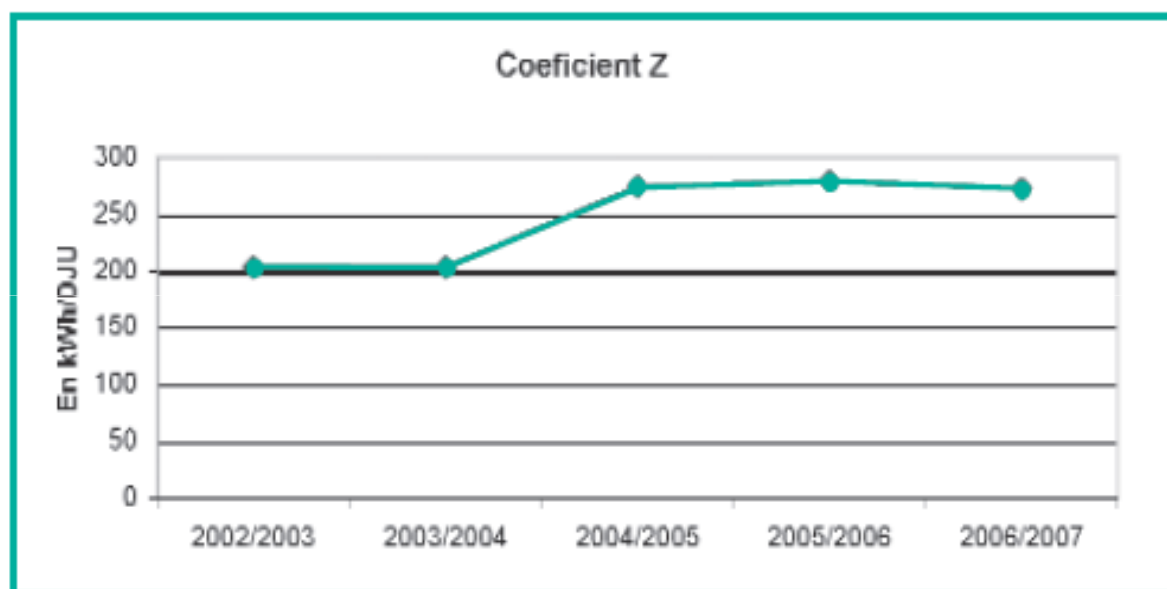


Cela veut dire qu'il y a dérive constante, donc dés-équilibre grandissant, surchauffe grandissante, régulation de moins en moins efficace.

Dans ce cas, il faudra comprendre le problème et agir pour revenir au point de départ.

Exemple de repérages de dysfonctionnements :

Évolution brutale des consommations,
confirmée par la suite



Cela veut dire qu'il y a eu, une année, un problème qui a perduré (exemple : augmentation de deux degrés de la température de consigne...).

Exemple de repérages de dysfonctionnements :

Fluctuation



Cela veut dire que le chauffage est mal géré. En général, dans un tel cas, il y a souvent surchauffe et retour à la normale, mais globalement on est souvent en situation de gaspillage.



Merci de votre attention

www.unarc.asso.fr & www.arcprovence.fr